

[*Les passages en italique, entre crochets, vous indiquent le plan du commentaire. Il n'en font bien sûr pas partie.*]

[*Introduction*]

[*Situation du passage.*] Selon Kant, les jugements de goût ont une prétention à l'universalité. Lorsque nous jugeons qu'un objet est beau, nous nous attendons ce qu'autrui éprouve le même plaisir que nous à la vue de cet objet (§32). La déduction des jugements de goût (§38) justifie cette prétention en montrant que les jugements de goût n'affirment rien d'autre que la communicabilité universelle d'un plaisir, que le plaisir éprouvé devant un objet beau ne tient qu'au libre accord de l'imagination et de l'entendement dans cette expérience, indépendant de tout concept ou sensation particulière, et que la possibilité que l'imagination et l'entendement s'accordent est en même temps une condition de possibilité de la connaissance humaine. Il suit que les hommes, qui sont tous capables de connaître, doivent aussi éprouver du plaisir à cet objet. Kant résume cette conclusion en disant qu'en jugeant que quelque chose est beau, nous postulons un sens commun entre les hommes (§20-22). [*Thème du texte*]. Dans le présent texte, Kant définit ce sens commun comme la capacité d'un homme à juger de l'objet comme tout autre homme devrait en juger, par une réflexion qui permet de faire abstraction de ce qui nous distingue d'autrui. [*Plan du texte*] Dans un premier temps, Kant définit le sens commun dont il s'agit ici, comme la capacité qu'aurait tout homme de savoir que certains de ses jugements ont une valeur universelle (l. 1-9). Il explique ensuite comment nous en sommes capables, à savoir par une réflexion qui fait abstraction de ce qui pourrait n'être que particulier à chacun d'entre nous (l. 9-18). Il écarte enfin l'objection selon laquelle cette réflexion serait trop technique pour que tout homme en soit capable (l. 18-24).

[*Première partie*]

[*Première phrase = thèse/résumé de la première partie.*] Selon Kant, le sens commun est la capacité qu'aurait tout homme de savoir que certains de ses jugements ont une valeur universelle.

[*l. 1-2*] [*Premier point: sens commun vs entendement commun.*] Kant distingue la notion de sens commun de celle d'«entendement commun», qu'il a présentée dans le paragraphe précédent. L'entendement commun est ce que Descartes nomme le «bon sens», au début du *Discours de la méthode*. C'est la capacité qu'a tout homme de connaître des vérités abstraites, concernant la «justice», la «vérité», les «convenances», par exemple. Ce sont des vérités qui ne sont pas données dans la perception (la vision, l'audition par exemple), mais qui sont connues uniquement au moyen de concepts, c'est-à-dire de représentations générales. Kant admet que cette capacité de connaître est partagée par tous; il soutient même que les concepts de l'entendement sont universels sans restriction: ils valent aussi bien pour l'homme, que pour Dieu, ou un être fini en général (un être qui ne crée pas tous les objets de sa connaissance et de sa volonté). Mais selon lui, l'entendement n'est pas un sens du tout. Il rejette la thèse de Platon selon laquelle les vérités abstraites seraient reçues passivement, ou imprimées, dans notre esprit (soit, dans les termes de Kant, la thèse que nous avons une «intuition intellectuelle»). L'entendement connaît par les activités de comparaison de ses propres concepts, dans les jugements analytiques, ou d'application de ceux-ci à ce qui lui est donné, dans les jugements synthétiques. Mais les jugements de beau ne sont pas, pour Kant, des jugements de l'entendement. Ils expriment le fait qu'une représentation sensible cause un plaisir indépendamment des concepts que nous lui appliquons. Par conséquent, le sens commun que nous supposons lorsque nous jugeons que notre plaisir devant un objet devrait être partagé par tous, ne peut pas être l'entendement commun. En outre, ce plaisir requiert une sensibilité (l'objet est donné et non créé, ce qui ne vaut pas pour Dieu), et une sensibilité humaine (l'objet est donné à des sens qui lui confèrent une forme spatiale et temporelle, et rien ne garantit que cette forme de la sensibilité vaille pour tout être fini). L'universalité à laquelle prétend le jugement de goût doit donc être restreinte aux hommes. Le sens commun dont il s'agit ici serait quelque chose de spécifiquement humain. [*Second point: «Idée»*] Kant qualifie ici le sens commun d'«Idée», ce qui implique qu'on ne peut en connaître la réalité par expérience. Cela signifie-t-il qu'on ne peut jamais être sûr qu'il existe un sens commun, mais qu'on doit toujours simplement le postuler? Nous pensons que la suite du

texte permet de répondre par la négative.

[l. 2-4] [Premier point: «pouvoir de juger»] Le sens commun est-il donc une capacité à percevoir le beau, analogue à la vision, qui serait la même chez tous les hommes? Cette idée d'un «sens du beau» a été défendue par Shaftesbury (*Essai sur le mérite et la vertu*, 1699) et Hutcheson (*Recherches sur l'origine des idées que nous avons de la beauté et de la vertu*, 1725). Kant la rejette (comme Burke). Il qualifie le sens commun de «pouvoir de juger», et il place la faculté de juger du côté de l'intellect (actif) par opposition à la sensibilité. [Deuxième point: «réflexion»] Selon Kant, ce «pouvoir de juger» opère une «réflexion» qui nous permet de «tenir compte en pensée (a priori) du mode de représentation de tout autre» (l. 3-4). Kant suggère ici que le jugement de goût a deux composantes. La première est simplement sensible: un certain objet donné, ou une représentation imaginée d'un objet particulier, me procure un plaisir. On pourrait parler de «jugement des sens» ici, qu'on exprimerait en disant: «cet objet me plaît». La seconde est une «réflexion» sur ce jugement des sens: je juge que tout homme devrait ressentir le même plaisir, et donc que mon premier jugement vaut pour tous. Ce second jugement s'exprimerait ainsi: «cet objet est beau». La réflexion est ici un jugement à propos d'un jugement. [Troisième point: «a priori», cf. §32] Kant insiste sur le fait que ce second jugement est effectué «en pensée»: je juge par moi-même que tout homme devrait ressentir le même plaisir, sans consulter les autres. Ce second jugement est donc «a priori», il ne s'appuie pas sur des faits connus par expérience, comme ce serait le cas si je devais consulter autrui. Selon Kant, l'expérience ne pourra jamais justifier l'affirmation que tous les hommes devraient s'accorder sur un jugement de beau, parce qu'elle ne peut nous donner qu'un nombre fini de cas. En supposant même que tous les hommes aient été interrogés, et que l'humanité parvienne à sa fin, on ne pourrait pas affirmer que si un autre homme était né, il aurait été en accord avec les précédents. Il est donc en principe injustifié de porter un jugement universel, si ce jugement s'appuie uniquement sur l'expérience. Kant considère donc qu'ou bien la prétention à l'universalité du jugement de goût est injustifiée, ou bien elle s'appuie sur une connaissance a priori. Dans ce dernier cas, chacun peut en principe y parvenir par lui-même, sans consulter autrui.

[l.4-9][Premier point, «en quelque sorte comparer»] Kant caractérise la réflexion dans le jugement de goût par ses résultats. Elle permet, dit-il, «en quelque sorte de comparer son jugement à la raison humaine toute entière» (l.4-6). Kant dit deux choses ici. D'une part, s'il y a un véritable sens commun, alors nous comparons vraiment notre jugement à celui d'autrui par la réflexion. Il ne s'agit pas d'une illusion, dans laquelle nous aurions l'impression fautive de connaître le jugement d'autrui. Mais d'autre part, c'est seulement «en quelque sorte» une comparaison, parce que nous ne comparons pas notre jugement aux «jugements réels» (l. 10) d'autrui, à ceux qu'ils expriment quand on les consulte; nous les comparons seulement «en pensée» (l. 3). [Second point, «se défaire de l'illusion»] Selon Kant, la réflexion permet aussi de «se défaire de l'illusion qui, procédant de conditions subjectives particulières aisément tenues pour objectives, exercerait une influence néfaste sur le jugement» (l.6-9). De quelle «illusion» Kant veut-il parler ici? Si un objet me plaît, ce n'est pas une illusion que de juger qu'il me plaît. Par exemple, si je crois que *La Joconde* a été peinte par Giovanni Bellini, alors qu'elle a été peinte par Léonard, mon jugement est erroné, et il faut le corriger. Au contraire, si j'aime ce portrait, il me procure vraiment un plaisir. On ne voit pas en quoi ce serait une illusion de croire qu'il me plaît. Mais ce que Kant qualifie d'«illusion» ici, ce n'est pas le premier jugement, «cet objet me plaît», mais le second, «cet objet est beau». Selon Kant, ce dernier signifie que l'objet doit plaire à tout homme. Or il se peut que, du fait de mon éducation, dans laquelle on m'a toujours répété que *La Joconde* était un beau portrait, ou de mon entourage, dans lequel tout le monde l'apprécie, je sois conduit à tort à croire que tout homme devrait apprécier ce portrait, alors qu'il n'est apprécié que de ceux qui ont la même éducation ou le même entourage. Dans ce cas, les «conditions subjectives particulières» de mes jugements (la façon dont mon goût a été éduqué) pourrait passer à mes yeux pour «objectives», c'est-à-dire valables pour tous, ce qui fausserait mon jugement. L'idée d'un sens commun est que nous avons la capacité de corriger ces erreurs, que Kant nomme plus bas des «préjugés».

[Seconde partie]

[Thèse] Le sens commun serait la capacité de juger par nous-mêmes que certains de nos

jugements valent pour tout homme. Kant explique comment nous pouvons avoir cette capacité: en faisant abstraction de ce qui pourrait être particulier à chacun d'entre nous dans les sources de notre jugement.

[l.9-13 «*abstraction des limitations*»] Kant rappelle d'abord qu'il ne s'agit pas de consulter autrui, ou comparer nos jugements à ses «jugements réels», mais de les comparer aux jugements que tout homme pourrait avoir, ou «jugements simplement possibles» d'autrui (l.10-11). Pour comparer nos jugements à ceux d'autrui sans le consulter, «on se met à la place de tout autre», dit Kant (l.11). Mais comment cela est-il possible? Comment pourrais-je, en pensée, me «mettre à la place», par exemple, d'un Egyptien du second millénaire avant J.C., et savoir comment il jugerait tel ou tel objet? Même si je savais comment il avait été éduqué, il est douteux que j'y parvienne. Mais Kant ne requiert pas cela. Il dit que «on se met à la place de tout autre en faisant simplement abstraction des limitations qui s'attachent de façon contingente à notre appréciation» (l.12-13). L'idée semble être la suivante: mon propre jugement a des «limitations» que je peux reconnaître. Par exemple, si *La Joconde* ressemble à mon amante, et qu'elle me plaît pour cette raison, il est probable qu'elle ne ressemble pas à l'amante de l'Egyptien, et je ne peux pas m'attendre à ce que le portrait plaise autant. La connaissance que j'ai du jugement d'autrui est donc, selon Kant, négative: je ne sais pas ce que jugerait autrui, mais je sais ce qu'il ne jugera pas comme moi, ou du moins, ce qu'en principe il pourrait juger différemment. En faisant abstraction de ces limitations, c'est-à-dire en essayant de juger comme si ces conditions n'étaient pas réalisées (comme si *La Joconde* ne ressemblait pas à mon amante), je peux porter des jugements qui valent pour tout homme.<sup>1</sup>

[l.14-19, *matière et forme*] Kant caractérise ensuite cette abstraction en termes de «matière» et de «forme». L'abstraction s'exerce sur l'«état représentatif», par quoi il faut probablement entendre non pas la simple représentation de l'objet, mais cette représentation avec le plaisir qu'elle procure; autrement dit, le jugement initial «cet objet me plaît». L'abstraction doit écarter la «matière», que Kant identifie à la «sensation». Pour Kant, ce qui est donné par les sens a une forme spatiale et temporelle, et une matière qui, pour ainsi dire, emplit cette forme. Cette dernière est la sensation; ce peut être la couleur (quoique Kant envisage la possibilité que la couleur soit une forme, si elle est une vibration, §14). On pourrait aussi y mettre la luminosité, le volume sonore, le timbre, peut-être la hauteur du son (aigu, grave) ou la texture de l'objet (lisse, rugueux, etc.). Kant considère que le plaisir éprouvé par rapport à ces aspects de l'objet peut en principe différer d'individu en individu, et qu'il ne faut par conséquent pas le prendre en compte pour juger de la beauté. Il faut au contraire s'attacher aux «caractéristiques formelles de sa représentation ou de son état représentatif». Les caractéristiques formelles de la représentation sont les formes spatiale et temporelle de l'objet (les lignes d'un dessin, la succession des notes). Les caractéristiques formelles de l'«état représentatif» lui-même désignent peut-être l'accord de l'entendement et l'imagination, ou bien le fait que le plaisir procuré par la représentation soit «immédiat», c'est-à-dire qu'il se produise sans qu'on applique un concept à l'objet. Kant considère que la forme est perçue identiquement par tout homme. La déduction (§38) a montré, en outre, que si un plaisir était attaché à la forme elle-même, il devait l'être par tout homme. Il suffirait donc qu'on fasse abstraction de la matière de notre représentation pour faire abstraction de toutes nos limitations ou préjugés. On peut se demander si cette thèse de Kant est plausible. Est-il suffisant que je juge d'après la forme seule pour juger universellement? Dans l'exemple donné plus haut, c'est précisément la forme de la *Joconde* qui évoque mon amante et me fait éprouver du plaisir. Kant répondrait peut-être que ce plaisir n'est pas immédiat. D'un autre côté, est-il vrai qu'un objet reste beau si on change la matière? Nos jugements sur la *Joconde* seraient-ils inchangés si elle était colorée à la façon d'un *Made in Japan* de Martial Raysse? Kant répondrait peut-être que le rapport des couleurs doit être conservé, ou que les couleurs font partie de

---

1 Hors commentaire, mais intéressant: il suit que les jugements valent pour tout homme au sens où autrui jugerait de la même façon, *si lui aussi, de son côté, fait abstraction de ses propres limitations*. Si *La Joconde* ressemble à votre pire ennemie, elle vous déplaîtra sûrement. Mais cela n'interdit pas qu'elle *devrait* vous plaire, si vous faisiez abstraction de vos propres limitations. C'est pourquoi dans la théorie de Kant, il est possible qu'à la fois 1) il y a un sens commun, 2) je juge que le portrait est beau, 3) le portrait *est* beau, 4) beaucoup de gens ne sont pas d'accord avec moi là-dessus. L'objet beau n'est pas celui qui *plaît* à tous, mais qui *devrait plaire* à tous, s'ils faisaient abstraction de leurs «intérêts».

la forme.

[Troisième partie]

[Thèse] Kant écarte l'objection selon laquelle l'opération d'abstraction qu'il vient de décrire mettrait en jeu des capacités qu'on ne peut acquérir que par l'éducation, et que par conséquent cette opération ne soit pas à la portée de tout homme.

[l. 18-20] Kant soulève une objection possible à l'explication qu'il a donnée de notre sens commun. L'opération d'abstraction qui a été décrite semble «bien trop technique pour que l'on puisse l'attribuer à ce pouvoir que l'on nomme le sens *commun*» (l.19-20). En effet, l'abstraction requiert qu'on distingue la «forme» de la «matière», ou «sensation», elle requiert peut-être aussi qu'on comprenne ce que sont l'«entendement», l'«imagination» ou l'«état représentatif». Or il est plausible que tous ces concepts ne soient pas connus de tout homme; ou du moins, qu'ils ne soient pensés que très confusément. Un minimum d'éducation philosophique serait requis pour les utiliser; en ce sens, ce sont des concepts «techniques». Si on doit les posséder pour réaliser l'opération en question, alors peu d'hommes en sont capables; il suit que le soi-disant sens commun de Kant ne serait pas «commun».

[l.20-24] Kant répond à cette objection que cette opération d'abstraction n'est technique qu'en «apparence», parce qu'elle est «exprimée dans des formules abstraites». Par là, il ne veut pas dire que l'abstraction en question ne consiste pas réellement à distinguer la matière de la forme. Si c'était le cas, sa description serait tout simplement fautive. Il veut dire que, même si l'on a besoin de concepts philosophiques techniques pour *décrire* l'opération d'abstraction, il n'est pas besoin d'utiliser ces concepts pour *faire* cette opération: «il n'est rien de plus naturel que de *faire* abstraction [...]» (l. 23, nous soulignons). De même, il peut être difficile de décrire précisément la forme des poires sans utiliser des concepts mathématiques techniques, tout en étant très facile de les reconnaître ou de faire des objets en forme de poire. Kant attribue donc aux hommes une disposition naturelle à laisser de côté les satisfactions portant sur la matière, l'«attrait» et l'«émotion», lorsqu'ils veulent juger de la valeur universelle de leur plaisir.

[Conclusion]

Kant définit le sens commun comme une capacité qui nous permet de juger que certains plaisirs, les plaisirs esthétiques, doivent être partagés par tous. Selon lui, nous supposons qu'il existe une telle chose, lorsque nous jugeons qu'un objet est beau, parce que ce jugement prétend à l'accord universel des hommes. Mais Kant ne pense pas qu'il s'agit d'une Idée qui est seulement postulée par les jugements de goût. Le fait qu'il y a un sens commun est connu, non par expérience (de fait, les hommes sont rarement tous d'accord sur leurs jugements esthétiques), mais a priori. Il soutient en effet que les hommes ont tous la capacité à faire abstraction de la matière d'une représentation, pour juger si elle est belle, et que (d'après la déduction), il est nécessaire que, si une satisfaction est attachée immédiatement à la seule forme, alors elle doit l'être par tout homme. Si donc deux hommes sont en désaccord sur un jugement de goût, c'est que l'un d'eux exerce mal son sens commun, et qu'il est aveuglé par un attrait ou une répulsion que suscite l'objet en lui. Le sens commun permet ainsi aux hommes de se connaître les uns les autres, et c'est ce qui fait son «intérêt empirique», dit Kant au §41: cultiver son goût est un moyen de se rendre sociable.

*Commentaires sur le commentaire.*

- *Sur la thèse centrale. J'ai pris le thème le plus évident. Alternative: la question «le sens commun n'est-il qu'une Idée? Kant soutient-il qu'il existe ou pense-t-il qu'il s'agit de qqch que nous devons toujours postuler sans jamais l'affirmer?», soulevée dans la première partie, pouvait servir de fil directeur/problématique plus original pour la totalité du texte, dans la mesure où la troisième partie semble y répondre.*
- *Structure des paragraphes. Dans la plupart des cas, la première phrase du paragraphe donne le contenu du paragraphe, ou de la première section du paragraphe (quand il y a un premier point, puis un second point, etc.). Dans un cas, la thèse du paragraphe est précédée d'une question-transition, à laquelle elle fournit la réponse (l.2-4). Dans un autre, elle n'est pas énoncée, parce*

*qu'elle correspond à la thèse de toute la partie (l.9-13)*

- *Comment traiter un passage obscur: voir II, l.14-19 sur «matière et forme». Le passage est d'abord résumé très vaguement, puis on propose des interprétations pour chacun des mots principaux. On rapporte ce qu'on peut: les affirmations explicites (l'abstraction qui écarte la matière écarte toutes les limitations), les affirmations implicites (le plaisir pris à la matière diffère d'individu en individu, en principe) qui sont censées justifier les premières. On justifie si on peut. On peut aussi soulever des questions/objections (suffit-il d'écarter la matière?) sans y répondre.*
- *Commenter en soulevant des questions: sur «illusion», l.6-9. Sur «se mettre à la place de tout autre», l.9-13.*
- *S'aider d'exemples, d'analogies, de comparaisons. Exemple: l.9-13 La Joconde ressemble à mon amante. Comparaison: erreur sur le peintre/illusion sur mon plaisir, l. 6-9. Analogie: décrire et reconnaître les poires, l.20-24.*
- *(Essayer de) ne pas s'identifier à Kant. J'évite de parler comme si j'étais Kant. (ou comme si j'adhérais à ce qu'il disait). Cf. «Pour Kant», «selon Kant», «Kant rejette cette thèse», etc. Ce qui me permet d'interroger le texte : lorsque j'écris «Comment cela est-il possible?», on comprend que c'est moi qui pose la question par rapport au texte, et non Kant qui parle. Cela me permet aussi de commenter avec plus de distance, en proposant des interprétations, lorsque le sens n'est pas clair (l.14-18).*
- *Conclusion: celle-ci est deux-en-un: elle reprend d'une part les trois points principaux du texte, mais les présente sous une autre perspective, à savoir comme les étapes d'une réponse à la question «savons-nous qu'il y a un sens commun?». La dernière phrase, d'«ouverture», est facultative.*